

# Se former avec SIMPLES

# Maladie de Lyme : la comprendre, s'en protéger Mercredi 20 et jeudi 21 Janvier – St-Antonin-Noble-Val (82)

**Objectif**: Etat des lieux sur cette maladie qui concerne l'ensemble des producteurs et cueilleurs PPAM

**Intervenant : Thierry Folliard**, naturopathe ayant suivi le Dumenat de phytoaromathérapie de Bobigny

Horaires:

Mercredi: 14-18h

Jeudi: 9h-12h30 et 14h-17h30

#### Thèmes abordés :

- Etat des lieux : prévention, symptômes, contexte sociétal et juridique
- Prise en charge conventionnelle et alternatives thérapeutiques
- Echanges et retours d'expérience des cueilleurs / producteurs / thérapeutes

### Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places

- Adhésion «sympathisant soutien» demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €).
- 10 places pour les personnes éligibles à VIVEA. (Participation prise en charge par le fond de formation)
- 5 places pour les personnes non éligibles VIVEA. (Participation : producteurs SIMPLES, 50 € les 2 jours sympathisant.e.s, 120 € les 2 jours)

# Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 50 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de l'hébergement
- le paiement éventuel d'une adhésion «sympathisant soutien» (20 €)

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 275 € pour les 11 h Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation spécifique « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !



#### Plan d'accès



# Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

### Hébergement et repas

En Gîte à La Roane, 82140 Saint-Antonin-Noble-Val, Tél. : 05 63 68 23 67 <a href="http://www.nigelshamash.com/contact/">http://www.nigelshamash.com/contact/</a>

Le syndicat s'occupe de la réservation des nuitées si besoin. Elles sont à régler au moment de l'inscription. Prix de la nuitée : 12 €. Nombre de nuitées à préciser dans le bulletin d'inscription ci-dessous.

Amener draps et linge de toilette.

Auberge espagnole pour les repas. Une cuisine est à disposition.

### Contact pour les aspects logistiques ou le contenu de la formation

#### Fred Blondeau, producteur SIMPLES

fredericblondeau@syndicat-simples.org – 06 12 93 84 07 (plutôt par téléphone)





# Bulletin d'inscription

Formation : Maladie de lyme

Mercredi 20 et jeudi 21 Janvier – St-Antonin-Noble-Val (82)

# A retourner avant le 10 janvier 2020 à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLES:

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST contact@syndicat-simples.org - 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

☐ Adhésion « sympathisant soutien » – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une cotisation «sympathisant soutien», et j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un chèque de 20 €

Mme - M. Nom:		Prénom :			
Adresse :					
Tel :		em@il :			
□ Je suis élig	ormation (chèque à ad lible VIVEA : prise en ch joins un chèque de cau	arge complète	par le fond d	•	
□ Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : <b>50</b> €  □ Je suis sympathisant SIMPLES et non éligible VIVEA : <b>120</b> €					
□ Je dormirai :	<b>t (chèque à adresser à l'ir</b> sur place la nuit du 20 Janv sur place la nuit du 21 Janv	/ier	12 € 12 €	Total	

Statut actuel VIVEA	Date de naissance	Pièces à fournir
□ Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
□ Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
□ En démarche d'installation		Dossier PPP avec pièces originales à fournir

☐ Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerais le syndicat dès que possible.

Date et signature :

